

Délibération 2020-52-CA P

Séance du 10 décembre 2020

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration

Actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus-CVEC

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 10 décembre 2020, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université;

Le quorum étant atteint,

Vu l'article D.841-9 du code de l'éducation ; Vu l'avis du conseil de la formation du 9 décembre 2020 ;

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite de l'étudiant et à la vie étudiante qui propose aux membres :

sur la base de 10 000 étudiants en formation initiale, la répartition de la CVEC est la suivante :

- > FSDIE: 15 € par étudiant (respect du taux plancher de 30%) soit 150 000€
- > Centre de santé: 6,30€ par étudiant (respect du taux plancher de 15%), soit 63 000€
- Appel à projets : 8 € par étudiant soit 80 000 €
- Projets transversaux : le solde non attribué (fusion des lignes budgétaires sport et culture), pour abonder des projets ambitieux.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des voix la répartition de la contribution de vie étudiante et de campus.

Pour: 26 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Valenciennes, le 10 décembre 2020

Le Président de

l'Université Polytechnique Hauts-de France

Professeur Abdelhakim Artiba